

**2eme SYMPOSIUM de sculpture**  
**de**  
**SAILLANS DRÔME 26340**  
**27 juin – 03 juillet 2024**

**REGLEMENT**

**Thème « Drôme des saveurs et des savoirs »**

(Illustrer la présence de l'humain dans la vallée à travers l'agriculture, le pastoralisme, le commerce touristique, le militantisme historique spirituel et ouvrier)

**Article 1 : Organisation**

L'association Collectif Couleurs et Volumes organise le deuxième symposium de sculpture à Saillans Drôme 26340 sous forme de biennale.

**Article 2 : Objet**

L'association avec ce deuxième symposium propose comme objectif :

- De promouvoir le travail de sculpture et des sculpteurs auprès de tous publics.
- De contribuer à produire des œuvres originales qui participeront au patrimoine culturel de l'association et du village.
- De proposer la découverte de l'art à destination des enfants et de tous publics

**Article 3 : Conditions et Modalités**

Le nombre de sculpteurs pour ce deuxième symposium est de 5.

Le travail se fera dans un espace extérieur, protégé, éclairé, aménagé par l'organisateur.

**Du 27 juin 14h au 03 juillet 17h30 Horaires : 9h – 12h 13h30 – 17h30**

Ouverture au public du 28 juin au 03 juillet

Les artistes travailleront : 3 sur une pièce de bois H 2m Diam 0.6m (environ) mis en place et financé par l'organisateur. (peuplier ou douglas)

2 sur pierre calcaire tendre 0,90m x 0,35 x 0.35 mise en place par l'organisateur

Eau, électricité, air-comprimé mis à disposition.

Chaque sculpteur utilisera son propre outillage et ses propres consommables.

La manifestation aura lieu indépendamment de toutes conditions météorologiques.

## Article 4 : Hébergement Déplacement

Le petit déjeuner, 2 repas par jour et l'hébergement, sont assurés par l'association ils seront pris en commun sur un lieu défini, du 27 juin à 14 heures au 03 juillet à 17h00, (Préciser tout régime alimentaire). (possibilité de stationnement camping-car)

Les frais des personnes accompagnantes ne seront pas pris en charge par l'association sauf l'hébergement pour le conjoint.

Les frais divers hors repas, boissons, téléphone, etc. seront à la charge des participants.

## Article 5 : Conditions financières Indemnités

Chaque sculpteur recevra une indemnité de **1000€** (mille euros) pour sa prestation à la fin du symposium.

Les frais de déplacement du participant selon son lieu de résidence sur le territoire français seront remboursés (à l'arrivée,) dans la limite de **200€ (Conditions particulières pour autres pays européen)**.

Aucune autre indemnisation ne pourra être réclamée.

## Article 6 : Procédure de sélection Candidature

Les projets seront sélectionnés par un comité composé d'artistes et de membres de l'association afin de choisir 5 projets (5 candidats) (un sixième candidat sera sélectionné en liste d'attente en cas de défaillance d'un des participants un mois avant la date du 27 juin 2024)

La liste des candidats sera communiquée le 02 mai précédant la date d'ouverture, par mail, et sur le site internet [www.couleursetvolumes.fr](http://www.couleursetvolumes.fr)

Pièces à fournir pour l'inscription :

- Un curriculum vitae + une photographie récente (portrait).
- 3 photographies de sculptures réalisées.
- Un dessin et une maquette du projet envisagé (éventuellement visuel 3D)
- Bref résumé du projet. Démarche artistique.
- Attestation d'assurance RC et protection sociale (au plus tard le jour d'arrivée)
- Ce document signés en bas de page (avec les mentions manuscrites) fera effet de candidature et d'engagement au règlement de participation pour le symposium.
- Un chèque de caution de 150€, non encaissé par l'organisateur et rendu immédiatement pour les candidats non retenus. Restitué en fin de manifestation pour les candidats retenus, sauf défaillance du participant ou manque de sérieux pour l'achèvement de son travail.
- tous les candidats devront participer aux cérémonies d'ouverture et de fermeture du symposium ainsi qu'à la remise des prix. (1<sup>er</sup> prix pour la manifestation 2024 et prix du jury)
- **Chaque participant à la possibilité de présenter des pièces existantes et de les mettre en vente (sans contrepartie)**

## Article 7 : Droits d'auteurs, Propriété intellectuelle

L'association Couleurs et Volumes se réserve le droit de toutes publications relatives aux œuvres à titre d'informations, de communications et d'éditions.

Les travaux réalisés dans le cadre du symposium deviendront la propriété de l'organisateur. Les sculptures seront installées de façons pérennes sur le territoire de Saillans. Les artistes ne conservent que le droit moral.

La communication de l'évènement se fera par tous moyens actuels à notre disposition :

Dossiers de presse, écrite, télévisuelle, généraliste, spécialisée, locale, nationale, internationale.

*Ce document daté signé et précédé de la mention manuscrite, (lu et approuvé) sera considéré comme engagement d'inscription et contrat entre l'association et l'artiste concernant le fonctionnement et le contrat de cession des travaux exécutés pendant le symposium.*

Nom.

Prénom.

Date.

Signature. (Lu et approuvé)

A retourner par courrier à l'adresse suivante, **Couleurs et Volumes 140 route de la gare 26340 Saillans**. Ou par mail dument daté signé et approuvé à [couleursetvolumes.26@gmail.com](mailto:couleursetvolumes.26@gmail.com)

Règlement consultable sur le site : [www.couleursetvolumes.fr](http://www.couleursetvolumes.fr)